ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

pyramide des âges

Question écrite n° 89079

Texte de la question

M. Jean Tiberi demande à M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes le sentiment du Gouvernement à la lecture de l'étude menée par le commissariat général au plan et la direction de l'animation de la recherche et des études statistiques concernant l'impact du départ à la retraite des générations du baby boom sur les métiers à l'horizon 2015.

Texte de la réponse

Le travail de prospective des métiers mené par le conseil d'analyse stratégique (ex-commissariat général au plan) et la DARES montre que, d'ici à 2015, le nombre de postes à pourvoir sur le marché du travail devrait augmenter fortement car les générations nées après 1945 arriveront en fin de carrière. Pour la première fois depuis les années 1970, les personnes sortant de l'emploi en fin de vie active seront plus nombreuses que les jeunes arrivant du système éducatif. Toutefois, une augmentation du nombre de postes à pourvoir n'induira pas nécessairement une baisse du chômage de même ampleur. Le dynamisme de l'emploi pourrait entraîner des difficultés de recrutement dans certains métiers. Cela a déjà été le cas entre 1998 et 2001. Ces problèmes s'aggraveront pour les métiers les moins attractifs et s'atténueront dans les entreprises susceptibles d'offrir des perspectives de carrière. Des mesures actives d'accompagnement des entreprises et des personnes doivent donc être mises en place pour que cette hausse du nombre de postes à pourvoir se traduise vraiment par une baisse du chômage. Cette étude prospective décrit ce qui devrait se passer en l'absence de ruptures fortes dans les tendances actuelles : la tertiarisation de l'économie devrait se poursuivre avec toujours plus de cadres, mais aussi avec des emplois peu qualifiés de plus en plus nombreux dans les services et l'aide à la personne. Elle met en garde contre un certain nombre de risques : tensions sur les métiers les moins attractifs ou, si les besoins ne sont pas suffisamment anticipés, polarisation entre emplois qualifiés et emplois peu qualifiés dans les services. Elle détaille métiers par métiers les évolutions possibles à partir des tendances connues et de certaines réflexions menées avec les organismes professionnels et les partenaires sociaux. Un ouvrage plus détaillé est en cours d'élaboration.

Données clés

Auteur : M. Jean Tiberi
Circonscription : Paris (2e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 89079
Rubrique : Démographie
Ministère interrogé : emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes
Ministère attributaire : emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 21 mars 2006, page 2958

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/12/questions/QANR5L12QE89079

Réponse publiée le : 11 juillet 2006, page 7347